

## Séance du 13 septembre 2024

Date de l'annonce publique: 06 septembre 2024

Date de convocation des conseillers: 06 septembre 2024

**Présents** Mike Poiré / Bourgmestre, Stefano D'Agostino / Échevin  
Marcel Barros, Lena Gomes, Carine Piette, Claude Fischer / Conseillers  
Aender Schroeder / Secrétaire communal

**Excusé(e)(s)** M. Lex Schwind / Échevin, Mme Lena Gomes / Conseillère

## Point de l'ordre du jour: 08 // Impôt foncier pour 2025

En application de la loi du 06 janvier 2023 portant modification de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le conseiller suivant a donné une procuration de vote :

- Lex Schwind / Échevin à Mike Poiré / Bourgmestre
- Lena Gomes / Conseillère à Carine Piette / Conseillère

Le Conseil communal,

Considérant que le Conseil communal fixe annuellement le taux de l'impôt foncier pour l'exercice à venir ;

Considérant que l'impôt foncier sert partiellement à financer le budget extraordinaire ;

Considérant les ressources financières dont doit disposer la Commune pour le financement de ses investissements dans l'intérêt de l'économie en général ;

Considérant que ces recettes sont estimées à 90'000€ ;

Vu l'article budgétaire « 2/170/707110/99001 / Impôt foncier » ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

### décide unanimement

de fixer les taux de l'impôt foncier pour l'année 2025 comme suit :

A	400%	propriétés agricoles
B1	500%	Constructions industrielles ou commerciales
B2	375%	Constructions à usage mixte
B3	375%	Constructions à autre usage
B4	375%	Maisons unifamiliales, maisons de rapport
B5	375%	Immeubles non-bâties autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation
B6	425%	Terrains à bâtir à des fins d'habitation

et prie Son Altesse Royale le Grand-Duc pour approbation.

Le Conseil communal,  
Pour extrait conforme,

Mertzig, le 16 septembre 2024

Le Bourgmestre,



Le Secrétaire

  